



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38689

Texte de la question

M Pierre Mazeaud appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences de l'ouverture des frontières dans le cadre du grand marché intérieur européen en 1992 pour l'avenir des autoports et centres routiers situés aux frontières terrestres françaises. L'ouverture des frontières entraînera la cessation quasi totale d'activité de ces structures. Il lui demande donc quelles sont les mesures qui peuvent être envisagées pour préparer dès maintenant les reconversions et les compensations financières auxquelles il faudra procéder en 1992. De plus, en attendant cette échéance, l'accroissement des échanges européens impose à certains de ces autoports des investissements immédiats qui n'auront pas le temps d'être rentabilisés. Il lui demande en outre, quelles garanties il serait possible d'offrir aux gestionnaires de ces structures d'accueil afin de leur permettre de réaliser les aménagements indispensables pour faire face à la situation à court terme. Enfin, devant la complexité du dossier et la diversité des intervenants tant publics que privés, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'envisager l'établissement d'une structure interministérielle qui permettrait d'apporter des solutions globales satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Mazeaud Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38689

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1401